


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

La CGT aux côtés des vendangeurs sans papier du Champagne

En septembre dernier, près de 60 vendangeurs du Champagne vivant dans des conditions indignes ont été découverts par l'Inspection du travail. Victimes d'une véritable traite des êtres humains, ils étaient logés dans des bâtiments insalubres, sous alimentés, travaillaient dans des conditions désastreuses, sans salaire et sous la pression de gros bras armés de gazeuses.

Alors qu'il est de la responsabilité des services de l'État de protéger les victimes de la traite des êtres humains, notamment en procédant à la régularisation rapide des travailleurs sans papier, pour ces travailleurs, la réalité est tout autre.

Le préfet de la Marne préconisait que ces travailleurs, relogés en urgence dans la Marne, repartent sur leur lieu de résidence, en prenant attache avec toutes les Préfectures et sous-préfectures concernées, afin d'accélérer leur régularisation. Mais dans les faits, le ministère de l'Intérieur et ses services se sont désengagés, renvoyant à la débrouille ces salariés vulnérables et dans une précarité extrême.

Ces travailleurs se voient exclus de tout accueil en préfecture, devant faire leur démarche par Internet. Depuis le mois de septembre, ils vivent un véritable parcours du combattant administratif pour faire valoir leurs droits. Certains sont même confrontés à des excès de zèle de préfets refusant la régularisation tant que les responsables de la traite d'êtres humains ne sont pas condamnés.

Par ailleurs, près d'une dizaine de ces travailleurs qui ont connu l'horreur n'ont toujours pas eu la possibilité de déposer plainte.

L'ensemble des structures de la CGT, la Confédération, la FNAF CGT, l'UD CGT 51 et l'inter-syndicats CGT du Champagne sont engagés auprès des 60 camarades pour que la société de service ainsi que les donneurs d'ordre soient condamnés pour leurs actes ignobles. Nous luttons, avec eux, pour gagner leur régularisation et le paiement de leur salaire.

Ces vendangeurs, victimes de traite d'êtres humains, doivent être rétablis dans leurs droits.
Nous n'accepterons jamais la maltraitance patronale, pas plus que celle de l'État.

C'est pourquoi **la CGT appelle à un rassemblement le 21 novembre 2023, à 14h30, devant la DGEF 18/20 rue des Pyrénées, Paris 20 où se tiendra un point presse.**

Montreuil, le 20 novembre 2023